



Collège Saint-Joseph de Hull

Parcours Science et technologie (STIM)
Non-résident du Québec

À garder pour vos dossiers

Dates de paiements 2023-2024

<u>1^{er} septembre</u>	Frais de scolarité – 1 ^{er} versement	3135\$
	Frais d'activités et matériel pédagogique <u>montant établi à titre indicatif selon le degré soit 150\$, 1^{er} à 4^e sec. et 5^e sec. 340\$</u>	
	Total	<input type="text"/>
<u>30 septembre</u>	Transport scolaire – 1 ^{er} paiement (STO ou autobus scolaire)	290\$
	Conseil des élèves	30\$
	Association des parents	25\$ <u>par élève</u>
	Association des parents catholiques	20\$ <u>facultatif</u>
	Fondation	50\$ <u>modifiable</u>
	Carte STO-CSSPO	10\$ <u>si applicable</u>
	Total	<input type="text"/>
<u>1^{er} novembre</u>	Transport scolaire – 2 ^{ème} paiement (Si montant disponible)	À déterminer
<u>1^{er} décembre</u>	Frais de scolarité – 2 ^e versement	3130\$
<u>15 mars</u>	Frais de scolarité – 3 ^e versement	3130\$

À ceci s'ajouteront les frais de réinscription annuelle de 200\$, payable en mai 2023 et d'autres frais si applicable. À titre d'exemple : les activités parascolaires, les sorties d'hiver et de fin d'année, etc. Le montant des frais de scolarité s'élève à 9395\$. Le paiement se fera en trois versements annuels.

Important

Adhésion en un seul mode de paiement. Le prélèvement automatique est fortement recommandé afin de faciliter vos versements. Si vous désirez adhérer au **prélèvement automatique** en cours d'année, **veuillez remplir le formulaire sur votre portail**, sous l'onglet Document. Le nom et le prénom de l'élève doivent apparaître clairement sur chaque spécimen chèque.

Aucune élève ne sera admise à commencer une nouvelle année scolaire si tous les frais de l'année précédente ne sont pas payés.

Tout paiement automatique ou chèque refusé par un établissement financier, en raison d'un manque de fonds, entrainera des frais de 35\$. Ces frais sont exigibles à compter de la date de refus par l'établissement financier.

Les versements se font sans attendre de facture.

À REMETTRE OU À REMPLIR SUR LE PORTAIL

- 1- **Les consentements** doivent obligatoirement être complété sur le portail parent.
- 2- **La fiche médicale doit être à jour** dans le portail sous l'onglet « mon dossier ». Pour les nouvelles élèves, il doit être à complété sur le portail parent.
- 3- **Les élèves qui fréquenteront le Collège pour la première année doivent envoyer par courriel leur bulletin final de juin 2023 par courriel.**

Si votre fille ne revient pas au Collège en septembre prochain, veuillez-nous en aviser le plus rapidement possible. Un document officiel est à compléter et à nous remettre. Merci

Conseil des élèves

Le conseil des élèves, organise, anime et soutient financièrement des activités socioculturelles destinées à développer l'esprit de franche camaraderie dans le Collège.

Adhésion obligatoire : 30\$ par élèves

Association des parents des élèves

L'Association des parents participe activement à la vie du Collège Saint-Joseph de Hull, par la voix de son exécutif ou par des groupes d'études, et veut intéresser le plus grand nombre de parents à l'œuvre de l'éducation qui se continue au Collège

Adhésion obligatoire : 25\$ par élève

Fondation

La Fondation du Collège Saint-Joseph de Hull est un organisme qui œuvre au sein du Collège. Il soutient financièrement le Collège ainsi que les élèves par l'octroi de bourses. Il encourage fortement l'avancement éducatif tant au niveau des élèves que des enseignants.

Adhésion facultative : 50\$ par famille

Association des parents Catholiques du Québec

L'APCQ est une association de parents qui cherche à regrouper les parents catholiques de la province pour défendre et promouvoir les intérêts et l'esprit de la famille chrétienne dans l'exercice de toutes ses responsabilités.

Adhésion facultative : 20\$ par famille
